

DEMANDE DE CERTIFICAT D'OPPOSITION / DE NON OPPOSITION

Afin de permettre au greffe du tribunal administratif de réaliser les opérations de recherches, votre demande doit comporter impérativement toutes les informations suivantes :

<p>Décision concernée : <u>Joindre la copie de la décision</u></p> <p>Contrainte rendue le : _____</p> <p>Par : _____</p> <p>Entre :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Et</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>Dénomination et coordonnées du demandeur :</p> <p>_____</p> <p>Civilité :</p> <p>Nom :</p> <p>_____</p> <p>Adresse :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Téléphone :</p> <p>_____</p> <p>Courriel :</p> <p>_____</p> <p>Date de la demande :</p> <p>_____</p> <p>Signature :</p> <p>_____</p>
---	---

Formulaire à adresser au tribunal administratif de Nîmes **accompagné de la copie de la décision concernée** :

Par courriel uniquement : accueil.ta-nimes@juradm.fr

PARTIE RESERVEE A LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

CERTIFICAT D'OPPOSITION / DE NON OPPOSITION

Cachet de la juridiction

Je, soussigné Benjamin Galliot, Greffier en chef du tribunal administratif de Nîmes,

Certifie que la contrainte entre les deux parties visées ci-dessus, n'a pas fait l'objet d'une opposition à la date de ce jour.

Certifie que la contrainte entre les deux parties visées ci-dessus, a fait l'objet d'un recours enregistré le _____ sous le numéro _____.

L'instance est : en cours.

terminée, le jugement a été notifié à toutes les parties le _____.

Autre : _____.

Fait à Nîmes, le _____

P/Le greffier en chef
L'agent de greffe.

POUR INFORMATION

Le tribunal Administratif de Nîmes est territorialement compétent pour les départements du Gard, de la Lozère et de Vaucluse.

Certificat de non appel : les appels relevant de la compétence de la Cour Administrative d'appel ou du Conseil d'Etat, il vous appartient de vous adresser directement à la juridiction d'appel compétente.

Certificat de non retrait : Seule l'autorité administrative qui a pris la décision en cause, est seule susceptible de l'avoir retirée et de fournir des renseignements à cet égard.

Certificat de non recours et de non opposition : ***La demande doit être déposée 15 jours minimum avant la date souhaitée pour l'obtention du certificat et doit être accompagnée de la copie de la décision concernée.***

Les éléments du présent certificat sont fournis à titre de renseignement, ils ne sauraient engager le tribunal en cas de recours ultérieur.